



République Démocratique du Congo
ORDRE DES PHARMACIENS
CONSEIL NATIONAL

Ordonnance-Loi n°91-018 du 30 mars 1991



DECISION N° CNOP/001/2018, PORTANT PUBLICATION DE LA LISTE DES UNIVERSITES DONT LES FACULTES DES SCIENCES PHARMACEUTIQUES FORMENT DES PHARMACIENS ELEGIBLES A L'INSCRIPTION AU TABLEAU DE L'ORDRE.

Le Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens, dans sa mission de protection de la santé de la population, de la défense de l'honneur et de l'indépendance de la profession pharmaceutique (article 2 de l'Ordonnance-Loi N°91-018 du 30 Mars 1991 créant l'Ordre des Pharmaciens de la RDC), vient de procéder à une évaluation sur terrain de la qualité de formation des futurs Pharmaciens dans différentes facultés des Sciences Pharmaceutiques disséminées à travers la République.

Il ressort de cette évaluation, les constats malheureux suivants :

- Certaines facultés fonctionnent sans Professeurs qualifiés. D'autres en ont un ou deux, tous des visiteurs ;
- La plupart des facultés nouvellement créées n'ont ni locaux propres ni laboratoires. Les travaux pratiques et autres manipulations pour étudiants ne sont pas organisés ;
- Les stages académiques, très indispensables pour la formation pratique des futurs Pharmaciens sont complaisants sinon inexistantes.

Pour toutes ces raisons, le Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens a pris la décision d'inscrire au tableau de l'Ordre conformément à la Loi (article 40 de la Loi N°91-018 du 30 Mars 1991 créant l'Ordre des Pharmaciens de la RDC) seulement les diplômés des facultés des Sciences Pharmaceutiques des Universités suivantes :

- L'Université de Kinshasa (UNIKIN)
- L'Université de Lubumbashi (UNILU)
- L'Université de Kisangani (UNIKIS)
- L'Université Officielle de Bukavu (UOB)

Les Conseils provinciaux sont chargés de l'exécution stricte de cette décision.

Fait à Kinshasa, le **14 MAI 2018**

Pour le Bureau du Conseil National

Ph. LUMEMBE NUMBI Nicolas **Ph. KABEYA MUKENDI Faustin**

Secrétaire
CNOP 0237/85

Président
CNOP 0254/86

Ordre des Pharmaciens - Conseil National 78, avenue de la Victoire, place Kimpwanza
 Commune de Kasavu, Ville de Kinshasa, République Démocratique du Congo
 Site web: www.ordredespharmaciens-rdc.org, Email: ordrepharmrdc@gmail.com
 contact@ordredespharmaciens-rdc.org
 Compte Bancaire FBNBANK / N°0022080000073

Secrétaire National
 Nicolas NUMBI LUMEMBE
 Tél. : +243 81 50 31 633
 89 70 27 564
 nicolaslumembe@gmail.com

Secrétaire Permanent
 Histone NTANGU BILO
 Tél. : +243 82 34 75 404
 89 18 11 517
 histonebilo21@gmail.com

Président National
 Faustin MUKENDI KABEYA
 Tél. : +243 81 81 00 740
 99 99 35 725
 santemetre@yahoo.fr

Membres du Bureau :

KABEYA MUKENDI Faustin
 Président

PANZU MAVWANDA Glorry
 Vice-président

LUMEMBE NUMBI Nicolas
 Secrétaire

BULULU KASANDA Robert
 Secrétaire Adjoint

TSHIBONGE LEMBA Cynthia
 Trésorière

Membres du Conseil :

Section A

Ph. NGOYA KALETA Agnès
 Ph. KALENGA KAMBELEMBELE
 Ph. KAKULE ISSE MULUPI B.
 Ph. KABEYA MUKENDI Faustin
 Ph. MANTENDA TINGU
 Ph. MUJINGA BIBI Monique
 Ph. MAZOMBE MUHEMEDI
 Ph. TSHIBONGE LEMBA Cynthia

Section B

Ph. BAEBINO KALIKPETE Alexis
 Ph. NZENGO NVELO Sébastien
 Ph. MUKENDI TSHIMANKINDA F.
 Ph. BULULU KASANDA Robert

Section C

Ph. PALUKU SANDALO Cyrille
 Ph. LUMEMBE NUMBI Nicolas
 Ph. SHAMASHANGA KWETE L.

Section D

Ph. PANZU MAVWANDA Glorry
 Ph. NGALULA MBIANZU Astrid
 Ph. KAHAMBWE TAMBWE J.L.
 Ph. MBALA MWANISHA Jean